

**« PME en Algérie : réalités et perspectives »**

**CHELIL Abdelatif**  
*achelil@yahoo.fr*  
**AYAD Sidi Mohamad**  
*ayad\_08@yahoo.fr*  
**Université de Tlemcen.**

**Résumé :**

*Aujourd'hui, les PME sont source de compétitivité. Leurs développements ainsi que la modification de leurs statuts juridiques, permet de répondre aux besoins de différents secteurs.*

*Le débat sur ce sujet est avancé en Algérie notamment après l'amélioration de la sécurité, l'ouverture de l'économie algérienne suite aux accords avec l'union européenne et l'adhésion prévue à l'OMC. Cette situation explique l'accélération des processus de création des PME. Ainsi la législation, qui régit ce secteur, et la mobilisation des organismes d'accompagnement a pour but d'amener ce projet à terme. Mots clés : investissement privé, PME, emploi, compétitivité.*

**Introduction :**

La création des PME ne cesse d'être d'actualité depuis les années 1980, alors que le modèle de la grande entreprise à l'intégration verticale s'essouffle.

Grâce à son statut dynamique qui prend en considération les caractéristiques et les changements de l'environnement dans lequel elle évolue, la petite entreprise est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régionale, d'absorption de chômage etc.

En Algérie, comme dans d'autres pays, les PME constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance accordée à celle-ci ne soit pas récente. Ainsi les résultats ne sont apparus qu'à partir des années 2000, après une série de mesure d'accompagnement des entreprises pour les amener à acquérir une capacité suffisante de compétitivité.

Dans ce contexte notre problématique va traiter des résultats réalisés au niveau des PME algériennes et les comparer aux enjeux de ces entreprises.

Pour répondre à cette problématique, nous présenterons dans une Première partie les différentes approches de PME. La deuxième partie sera consacrée à la description du cadre institutionnel dans lequel évoluent les PME en Algérie : les lois, les procédures, les mesures d'accompagnements et les organismes (APSI, ANSEJ, ANDI...). Ce qui nous conduira en troisième partie à l'analyse de la situation des PME en Algérie en termes de nombre, d'employés, de répartition selon les régions, des activités et du volume d'investissement... Ces informations nous permettent de positionner la place de PME dans l'économie, et de juger l'efficacité des procédures établies par les autorités. Nous finirons par la comparaison entre les réalisations et les enjeux des PME algériennes face à un monde de plus en plus compétitif.

**1. Concept de PME :****1. Aperçu historique :**

A partir de la fin des années 60, le modèle de développement économique qu'on qualifie souvent de "fordiste" entre en crise, un peu partout dans les pays développés. Les ouvriers spécialisés se révoltent contre les conditions de travail dans les grandes usines taylorisées, tandis que les

consommateurs, et particulièrement les jeunes, boudent de plus en plus les produits standardisés que fabriquent ces firmes géantes.

Du côté académique, un certain nombre d'auteurs ont déduit que la logique d'économie d'échelle, qui pousse à la concentration des entreprises (un phénomène très ancien dans le capitalisme), n'opère plus. Dans ce contexte nouveau, les petites entreprises redeviendraient la forme d'organisation la plus adaptée à l'activité économique ; c'est en particulier le message que diffusa en 1973 l'économiste Fritz Schumacher, dans le livre *Small is beautiful*. Ces thèses (parmi d'autres) vont durablement influencer les intellectuels et les décideurs publics qui vont les convaincre que " les PME, c'est l'avenir " Une conviction forte qui résistera (et qui résiste encore) à une réalité pourtant bien différente. 1

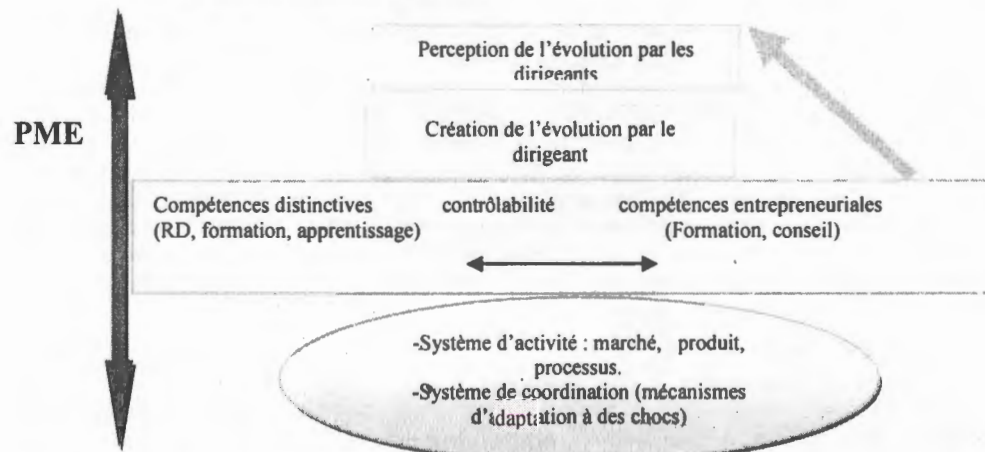
Au cours des années 80, les grandes entreprises ont en effet trouvées des réponses, à la crise des années 70. Grâce aux méthodes japonaises de production - élimination des stocks, juste à temps... - et aux techniques de différenciation retardée, ces entreprises sont parvenues à combiner les avantages des faibles coûts liés aux grandes séries et ceux d'une offre beaucoup plus diversifiée que dans les années 60. Parallèlement, ces grandes entreprises ont profitées des progrès des technologies de l'information pour décentraliser leur production au sein de petites unités, tout en supprimant les contremaîtres pour les remplacer par le travail d'équipe, où la pression des pairs se révèle beaucoup plus efficace que celle du petit chef pour soutenir la productivité. Les innovations majeures de la dernière décennie, imposées récemment, trouvant derrière cela, un très petit nombre d'entreprises mondiales géantes.

## 2. L'approche économique de PME:

Parmi les concepts économiques modernes abordant le sujet de PME, celui d'Alice GUILHON propose une définition centrée sur le concept de contrôlabilité, celle-ci exprime le fait d'être contrôlable, c'est-à-dire le fait qu'une PME soit dotée d'un système organisationnel qui puisse être contrôlé par le dirigeant.

La contrôlabilité permet d'analyser le développement de l'entreprise en décrivant la cohérence entre les buts du dirigeant et le niveau de performance atteint dans l'environnement en termes financiers et organisationnels, la figure (01) présente une carte d'identité fondée sur la notion de contrôlabilité.

Figure(01) : la carte d'identité de la PME



Source : Alice GUILHON, vers une nouvelle définition de la PME à partir de concept de contrôlabilité, dans « PME de nouvelle approches » éd. economica, paris, 1998, p : 60

*Plusieurs éléments apparaissent sur cette figure:*

Le système d'activité de la PME est représenté par les produits et le marché sur lesquels elle opère ainsi que par le processus de fabrication de ses produits et de sélection des marchés.

Le système de coordination est défini comme l'ensemble des moyens matériels et immatériels (recrutement, formation, communication, études et conseils) mis en œuvre pour répondre à des chocs extérieurs, c'est-à-dire une remise en cause positive ou négative des performances financières et organisationnelles.

La forme techno-organisationnelle fait référence au mode d'organisation et à la technologie adoptée dans l'entreprise et résultant des choix exercés par le dirigeant.

La contrôlabilité opère la mise en relation des compétences entrepreneuriales et des compétences distinctives intégrées dans un contexte organisationnel propre à chaque PME.

### **1.1) L'approche juridique des PME :**

La définition adoptée par l'OCDE<sup>1</sup> est basée sur trois critères (les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise): « la moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars et dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de Dinars. La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars et dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars. La très petite entreprise (TPE) ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 Millions et dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars »<sup>2</sup>.

Cependant, Certains pays de l'UE n'ont pas de définition juridique et administrative communément admise, tel est le cas des Pays-Bas, de l'Espagne, le Danemark, la France, la Norvège et la Suisse qui n'utilisent pas une définition juridique. Au Japon, la main-d'œuvre régulière ainsi que le capital ou l'investissement, déterminent la classe de taille mais les seuils varient selon les différentes classifications des activités. Cela est également le cas en Corée, où les PME sont classées selon le nombre de travailleurs permanents, le capital et les ventes. Aux Etats- Unis, le nombre de salariés sert à identifier les petites entreprises dans la plupart des secteurs sauf dans les industries non productrices de biens, où ce sont les recettes annuelles qui sont prises en compte.<sup>3</sup>

Au Japon, le capital où le montant total de l'investissement sont utilisés concurremment avec l'effectif pour définir les PME. Mais bien que les critères soient les mêmes, les seuils qui s'appliquent à chaque élément varient selon le secteur et selon le critère. Par exemple, si l'on prend les critères « effectif » et « capital/investissement », une PME japonaise est définie selon les plafonds suivants:<sup>4</sup>

Fabrication, construction et transport : 300 personnes et 300 millions de yens ;

Commerce de gros : 100 personnes et 100 millions de yens

Industrie des services : 100 personnes et 50 millions de yens

Commerce de détail : 50 personnes et 50 millions de yens.

### **1) Aperçu juridique sur l'investissement en Algérie :**

#### **2.1 Période d'économie planifiée :**

La première loi 5d'investissement dans l'ère d'indépendance est adressée aux investisseurs étrangers. Elle exigeait un minimum d'investissement de 5 millions de nouveau franc réalisable en trois ans. En revanche, l'investissement privé locale ne l'avait autorisé qu'à partir de la deuxième loi<sup>6</sup>, de la même décennie, et limité dans certains secteurs de l'économie.

La loi de 1982<sup>121</sup> n'avait pas porté des grands changements, puisque le choix d'activité a resté toujours restreint, autrement dit, la détermination des activités prioritaires se fait selon les objectifs planifiés élaborés par les autorités.

<sup>121</sup> Loi 82/11, J.O, n° 34,24/08/1982.



## 2.2) Période de transition à l'économie de marche :

Après la crise économique suite aux baisses de prix des hydrocarbures en 1986, l'Etat a, finalement, décidé de libérer l'économie en introduisant la loi de 1988 qui permet : de libérer le volume d'investissement ; d'autoriser les avantages financiers (financement extérieurs, fiscaux et fonciers) et d'instituer les chambres de commerce pour développer le secteur privé. Enfin, depuis le décret de 1993, l'investissement est devenu libre dans tous les secteurs sans condition et à l'exception de la déclaration à l'APSI (Agence de Promotion de Soutien et de Suivi des Investissements) en 1996, un autre organisme a été créé pour accompagner les projets des jeunes investisseurs, il s'agit de l'agence nationale de soutien pour l'emploi des jeunes (ANSEJ).<sup>9</sup>

Les procédures établies dans cette décennie pour soutenir l'investissement avaient rencontré plusieurs problèmes : l'instabilité sécuritaire, la récession des recettes pétrolières et la diminution du volume des crédits accordés à l'économie suite au programme d'ajustement structurelle en 1994, ce qui a influencé de manière négative sur les objectifs prévus.

## 2.3) nouvelle vision aux PME dans les années 2000 :

Au début des années 2000, l'Etat a instauré une politique de soutien des PME, dans le contexte d'association euro méditerranéenne et l'engagement dans le programme de relance économique, à travers les lois :

- **La loi n°01-18**<sup>122</sup> **a pour objet de définir les PME et mesures d'aide et de soutien à leur promotion.**

Cette loi a défini la PME et a distingué différentes formes<sup>123</sup>, elle définit la PME comme étant une entreprise de production et /ou de service<sup>124</sup> :

- Employant une(01) à (250) personnes.
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars.
- Et qui respect les critères d'indépendance.

La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions à 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de dinars.

La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de dinars.

La très petite entreprise (TPE), ou micro entreprise, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieurs à 20 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de dinars.

- **Création de FGAR par la loi 02-373**<sup>125</sup>, ce fond a pour mission :

- D'intervenir dans l'octroi de garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de : création d'entreprise, rénovation des équipements, extension de l'entreprise, et prise de participation.
- De se prononcer sur l'éligibilité des projets et les garanties demandées.
- De suivre les risques découlant de l'octroi de la garantie du fond.
- D'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fond, etc.

<sup>122</sup> J.O, n°77,15/12/2001.

<sup>123</sup> Concernant la définition juridique des PME, l'Algérie a adopté la charte de Bologne.

2ème conférence de l'OCDE des ministres en charge des petites et moyennes entreprises (pme), op.cit., p : 3.

<sup>124</sup> J.O, n°77,15/12/2001.

<sup>125</sup> J.O, n°74,13/11/2002.

▪ **Création des « pépinières d'entreprises » par le décret 32-78<sup>126</sup>** qui se présentent sous l'une des formes suivantes :

- *incubateur* : structure d'appui qui prend en charge les porteurs des projets dans le secteur des services ;
- *Atelier relais* : destinés aux porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et les métiers d'artisanat ;
- *hôtel d'entreprise* : destiné aux porteurs des projets issus du domaine de la recherche.

En générale, les pépinières d'entreprise ont pour objectif de favoriser les projets innovants, de développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat et d'apporter un soutien aux nouveaux créateurs d'entreprises.

▪ **Le décret présidentiel n°04-134<sup>127</sup> en 2004**, a pour objet de définir les statuts de la caisse de garantie des crédits d'investissement pour les PME (CGCI-PME) :

Les risques couverts pour la caisse :

- La défiance de remboursement des crédits octroyés ;
- Le redressement ou la liquidation judiciaire de l'emprunteur.

Egalement dans cette période l'APSI a été remplacé par l'agence nationale de développement d'investissements (ANDI) en aout 2001, pour créer un cadre de référence aux investissements locaux et étrangers dont ils n'en ont pas prises en charge par l'ANSEJ.

Afin de juger l'efficacité de cette série des lois et procédures engagées durant cette décennie, on va examiner les résultats réalisés selon chaque secteur d'activité et l'organisme de soutien (ANSEJ, ANDI) dont nombre des PME créés et des emplois générés

#### **2.4) Les programmes de mise à niveaux :**

L'Algérie a lancé depuis 2000, deux programmes de mise à niveau. Un programme dit de compétitivité industrielle conduit par le ministère de l'industrie, un deuxième programme mené par le ministère de la PME avec l'aide de l'union européenne<sup>128</sup>

##### **2.4.1) le programme de compétitivité industrielle :**

Ce programme est entièrement couvert par le fond de promotion de la compétitivité industrielle (FPCI), doté de 1.5 milliards de DA et mise en place par la loi de finance de 2000. L'objectif de ce programme consiste à mettre à niveau 1000 entreprises industrielles publiques et privées avec une moyenne annuelle de 100. Le processus de mise à niveau est conçu en trois étapes :

- La réalisation d'une étude de diagnostic stratégique permettant de faire le point de situation de l'entreprise en ses différents aspects, externes et internes ;
- L'étude des stratégies appropriées pour renforcer la viabilité et améliorer la compétitivité de l'entreprise.
- La mise en œuvre des actions remises par la mise à niveau.
- Les entreprises éligibles aux aides du fond pouvaient recevoir : 70% du coût de l'étude de diagnostic stratégique global, 50% du montant des investissements immatériels, 15% du montant des investissements matériels financés sur le fonds propres ou 10% du montant des investissements matériels financés sur crédits bancaires.

Le bilan en 2004 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ puisque 191 seulement ont été retenues pour leur traitement.

<sup>126</sup> J.O, n°13, 26/02/2003.

<sup>127</sup> J.O, n° 27, 28/04/2004.

<sup>128</sup> Rapport de ministère des participations et de promotion des investissements, « stratégie et politique de relance et de développement industrielle, Alger, 2005, p : 269-271.

### 2.4.2) le programme EPDME de ministère de la PMEA :

Il est piloté conjointement par le ministère de la PME et de l'Artisanat et la délégation de la commission Européenne en Algérie. L'enveloppe financière est de 62.9 millions euros, pour bénéficier de ce programme, les entreprises doivent avoir une taille de 10 à 250 salariés et appartenir au secteur manufacturier, des matériaux de construction et de l'artisanat. Le bilan sur le plan quantitatif est nettement plus positif que le programme précédent puisqu'au total 1186 entreprises sont concernées.

Dans le même contexte, le ministre de PMEA met un autre programme national de mis à niveau de la PME complémentaire aux deux précédents. Ce programme élargirait la population ciblée par les entreprises de moins de 20 employés qui représentent environ 97% de nombre des PME recensées, en s'appuyant sur la nécessité de changement du mode de gestion de l'entreprise qui doit évoluer pour aller à la concurrence.

## 2) La réalité de PME en Algérie :

### 3.1) population des PME :

Le secteur de la PME en Algérie est en plein essor, si l'on tient compte des chiffres établis par le ministère des PME et d'artisanat, entre (2004/ 2008) 206567 PME<sup>129</sup> (privée et publique) ont été créées avec un taux d'évolution de 39.76%, alors que 2 500 et 3 000 entreprises disparaissent chaque année avec un taux entre 12% à 13%, cependant le ratio international oscille entre 22 et 25%.

L'activité artisanale (l'artisanat traditionnel et d'art, production des biens et de services) évolue de manière positive avec un taux de croissance entre 2004/2008 de 31.64%. Concernant les PME publiques, leur nombre a diminué chaque année, il passe de 778 à 626 PME, avec d'un taux d'évolution négative d'environ 24%. Il est clair que cette diminution en nombre, résulte d'un fait économique, marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

Tableau (01) Population du secteur de la PME et de l'Artisanat :

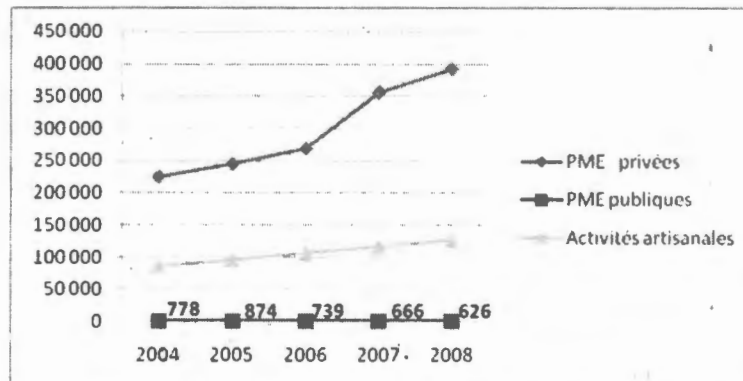
Nature des PME		Nb des PME 2004	%	Nb des PME 2005	%	Nb des PME 2006	%	Nb des PME 2007	%	Nb des PME 2008	%	T'évolution (2004-2008)
PME privées	P. M	225 449	72, 04	245 842	71,7 1	269 806	71,6 1	293 946	62,0 7	321 387	61,8 6	42,49
	P. F	-	-	-	-	-	-	62 633	13,2 2	70 626	13,5 9	
PME publiques		778	0,2 5	874	0,25	739	0,19	666	0,14	626	0,12	24,28
Activités artisanales		86 732	27, 71	96 072	28,0 2	106 222	28,1 9	116 347	24,5 7	126 887	24,4 2	31,64
Total		312 959	100	342 788	100	376 767	100	47359 2	100	519 526	100	39,76

Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'informations n°6, 8, 10, 12,14, ministère PMEA.

<sup>129</sup> Relevant que de nombreuses PME opérant dans le secteur privé de nature personne physique n'était pas comptabilisé dans le passé.

**Remarque :**

- PME privée se répartie sur : PM : personnes physiques et PM : personnes morales.
- La population globale des PME affichée en 2004-2006 n'intègre pas les fonctions libérales, cela explique le taux d'évolution négatif relativement élevé des PME privée (personnes morales) en 2007 et 2008 affiché par le tableau ci-dessus.

**Figure (02) évolution des PME selon leur nature (2004-2008) :**

Source : synthèse effectuée à partir de données de : Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'informations n°6, 8, 10,12, 14, op.cit.

**3.2) les postes d'emplois créés :**

En ce qui concerne la configuration de l'emploi, il faut relever la concentration de leurs sources dans le secteur privé : 1233073 emplois (employeurs + salariés), et l'activité artisanale qui emploie 254350 employés (tableau 02).

Cependant le nombre d'emplois générés par les PME publiques ne cesse de régresser suite à la diminution de leur nombre (52786 emplois, soit un taux d'évolution négative d'environ 30% entre (2004/2008).

**Tableau (02) évolution des emplois déclarés par composantes**

Nature des PME		2005	Evolutio n (2004/2005) %	2006	Evoluti on (2005/2006) %	2007	Evoluti on (2006/2007) %	2008	Evoluti on (2007/2008) %	Taux d'évo lutio n 2005- 2008
PME * privé es	S	642 987	8	708 136	10.13	771 037	8,88	841 060	9.08	30.80
	E**	245 842	-	269 806	9.75	293 946	8.95	392 013	33.36	59.46
PME publiques		76 283	-6.21	61 661	-19.17	57 146	-7.32	52 786	-7.63	-30.80
Activités artisanales		192 744	10.82	213 044	10.53	233 270	9.49	254 350	9.04	31.96
Total		1 157 856	38.09	1 252 707	8.19	1 355 399	8.20	1 540 209	13.63	33.02

Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'informations n°8, 10, 12,14 op



les emplois de nature : S : salarié et E : employeur. \*\* Ce chiffre regroupe les employeurs des entreprises des PME privées «Personnes morales» et les employeurs des entreprises privées des » fonctions libérales.

### 3.3) les PME et les secteurs d'activité :

Les statistiques affichées indiquent que parmi plus de 320 000 PME privées actives sur le territoire national, il y en a 147582 spécialisées dans les services<sup>130</sup> (45.92%), et 111978 dans BTP (34.52%) soit 80.44% dans la totalité, ce qui montre que le tissu des PME en Algérie est constitué essentiellement de ces deux secteurs, et que l'industrie avec un taux de 17.84% attire relativement peu d'investissement.

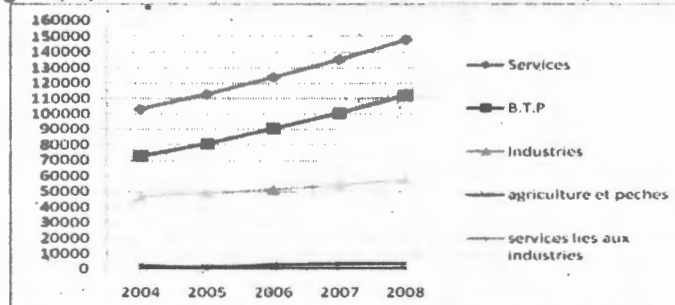
Tableau (03) Répartition des PME par Groupes de Branches d'Activité :

Groupes de branches	PME Privées 2004	%	PME Privées 2005	%	PME privées 2006	%	PME Privées 2007	%	PME Privées 2008	%
Services	102841	45.62	112644	45.82	123 782	45.88	135 151	45.98	147 582	45,92
B.T.P	72 869	32.32	80 716	32.83	90 702	33.62	100 250	34,10	111 978	34,84
Industr	46278	20.53	48785	19.84	51 343	19.03	54 301	18,48	57352	17,84
Agricul pêche	2748	1.22	2 947	1.20	3 186	1.18	3 401	1,16	3 599	1,12
Services liés industrie	713	0.31	750	0.31	793	0.29	843	0,29	876	0,27
Total	225 449	100	245 842	100	269 806	100	293 946	100	321 387	100

Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'informations n°6, 8, 10,12, 14, op.cit.

Outre, l'engagement de l'Etat dans le programme de 1 million de logement, de l'autoroute est/ouest et plein d'autre projets inscrit dans le BTP, expliquent l'augmentation des PME dans ce secteur puisque leur nombre est passé de 72869 en 2004 à 111978 en 2008 soit un taux d'évolution de 54% (tableau 03), et même les services affichent une augmentation de 44741 PME entre 2004/2008 (figure 04), ce qui confirme la nouvelle direction de l'économie algérienne vers certaines activités pour satisfaire les besoins suite au changement de l'environnement interne et externe.

Figure (04) évolution des PME selon la branche d'activité (2004/2008) :



Source : synthèse effectuée à partir de données des bulletins d'informations n°6, 8, 10,12, 14 op.cit.

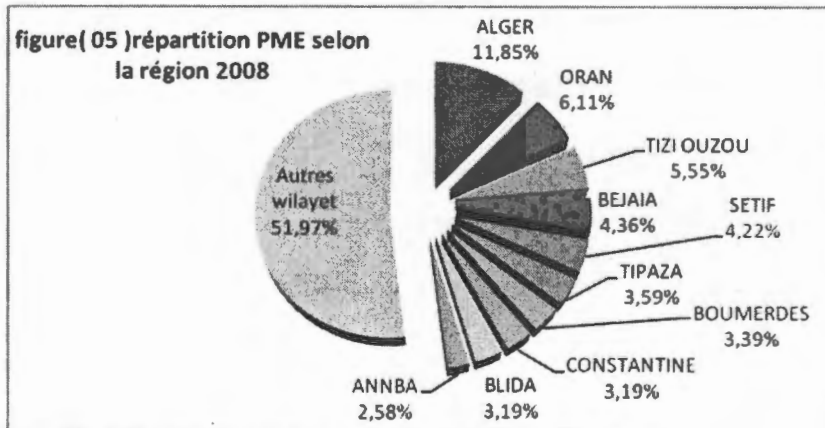
<sup>130</sup> Les services comportent les activités suivantes :

-Transport et communication -Commerce -Hôtellerie et restauration -Services fournis aux entreprises -Services fournis aux ménages - Etablissements financiers -Affaires immobilières -Services pour collectivités



### 3.4) répartition des PME selon la région :

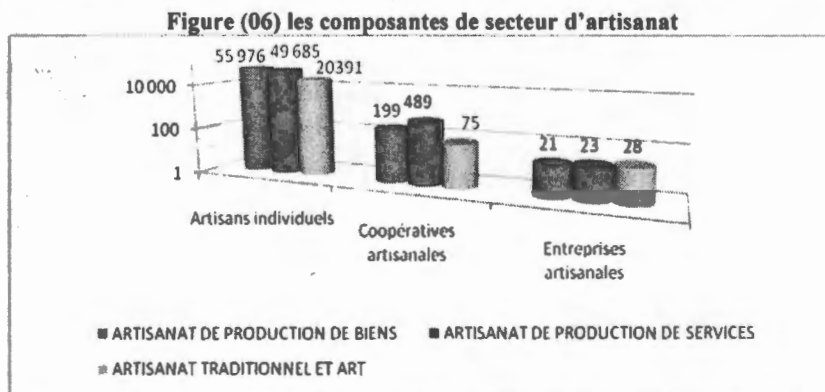
Les grandes wilayas affichent un taux assez important en matière de nombre des PME, elles en détiennent à eux seuls la moitié 48.03%, Alger en premier rang avec 380 996 PME soit 11.85%, Oran 19 643 PME (6.11%), TIZI OUAZOU 17 840 PME (5.55%) puis Bejaia, Sétif, Tipaza, Boumerdès, Constantine, Blida et Annaba, comme l'indique le figure (05).



Source : synthèse effectuée à partir de B.I, ministère de PME, n°14, 2008.

### 3.5) Le secteur de l'artisanat :

Le secteur artisanal en Algérie reste toujours marqué par une tendance individuelle, puisque tous les projets de ce domaine que ce soit production des biens et services ou bien artisanat traditionnel et art est inscrit dans le cadre individuel, comme le montre le figure (06).



Source : synthèse effectuée à partir de B.I, ministère de PME, n°14, op.cit.

### 3.6) Les PME des dispositifs ANSEJ et ANDI :

Pour favoriser l'investissement a crée des organismes de prise en charge des projets dont elle en donne des exonérations fiscales et mêmes financiers (taux d'intérêt bonifiées sur les crédits accordées).

### 3.6.1) Dispositif ANDI :

L'agence nationale du développement et de l'investissement a contribué dans le processus d'absorption du chômage à travers son rôle qui consiste à aider les investisseurs désirant réaliser leurs projets, que ce soit au niveau technique ou bien financier et fiscal. •

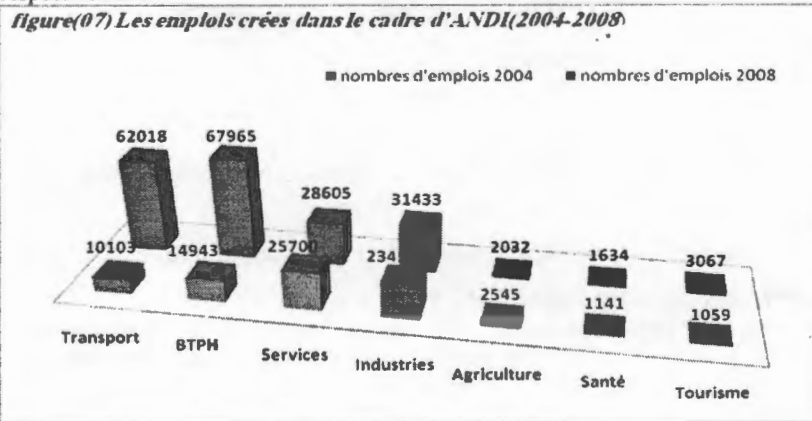
Le nombre de projets inscrits dans le cadre de cette agence a dépassé 16925 en 2008 dont 10916 en service soit 64.49%, en revanche les secteurs dits stratégiques enregistrent des taux très faibles (l'industrie 5.07%, agriculture 0.71%), malgré les avantages accordés dans ces domaines.

**Tableau (04) nombre de projets et d'emplois créés par l'ANDI (2004/2008) :**

secteur d'activité	2004				2008			
	Nombre des projets	%	Nombre d'emplois	%	Nombre des projets 2008	%	Nombre d'emploi	%
Transport	721	31,97	10103	12,8	10 916	64,49	62018	31,52
BTPH	406	18	14943	18,93	3 258	19,25	67965	34,54
Services	176	7,81	25700	32,55	1 621	9,58	28605	14,54
Industries	711	31,53	23458	29,71	858	5,07	31433	15,98
Agriculture	145	6,43	2545	3,22	120	0,71	2032	1,03
Santé	62	2,75	1141	1,45	86	0,51	1634	0,83
Tourisme	34	1,51	1059	1,34	66	0,39	3067	1,56
Total	2255	100	78949	100	16 925	100	196754	100

*Source* : synthèse effectuée à partir de données de B.I, n°6 et 14, op.cit.

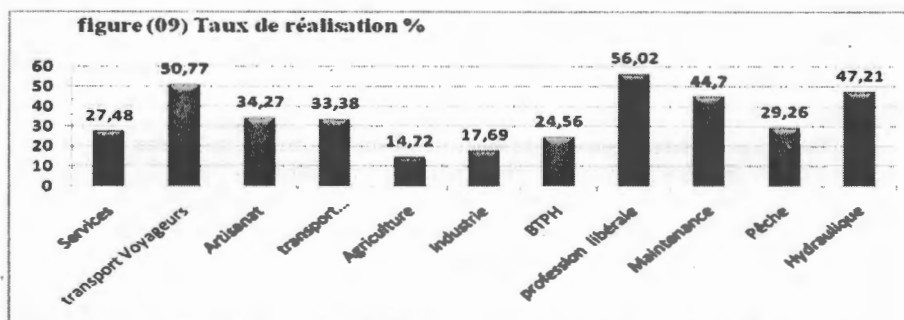
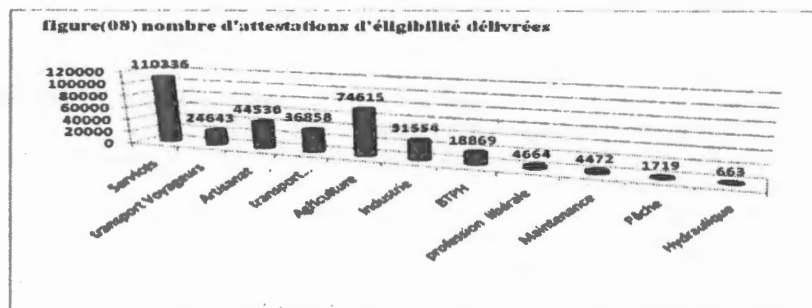
En terme d'emploi, 176 754 emplois ont été créés en 2008, soit une augmentation d'environ 150% par rapport à 2004, ce qui montre le rôle dynamique de l'ANDI pendant ces 4 ans, notamment dans le secteur du BTPH 67965 emplois, et transport : 64018 emplois soit un taux de 34.54% et 31.52% respectivement.



*Source* : synthèse effectuée à partir de données de B.I, n°6 et 14, ibid.

### 3.6.2) dispositif ANSEJ :

Ce dispositif est considéré comme le second choix ou bien la seconde chance aux jeunes qui ne réussissent pas à intégrer le marché de travail puisqu'il leur donne la possibilité de créer leurs projets professionnels selon leurs qualifications en association avec les banques publiques, celles-ci ne traitent pas de la même manière les dossiers déclarés éligibles par l'ANSEJ, la figure(08) indique que le taux de réalisation ne dépasse pas 56% dans ces meilleurs cas, et l'ensemble des projets financés est d'environ seulement un tiers, ce qui donne l'impression qu'il reste beaucoup à faire afin d'améliorer ces résultats, et offrir une base d'investissement efficace aux jeunes qualifiés, sachant que leur nombre est de 140 000 diplômés en 2008 ; 2 million depuis 1962<sup>131</sup>.



Source : synthèse effectuée à partir de données de B.I, n°14, op.cit.

#### 1) Les enjeux des PME Algériennes :

Les réalisations obtenus au niveau de la PME Algérienne que ce soit l'évolution de leur nombre, les emplois qu'elles ont générées, suite à l'évolution positive du secteur privé qui constitue la source essentielle de la valeur ajoutée, par exemple: 99.5% dans l'agriculture et 80% dans le BTP, 79.19 % dans le transport et communication; sa part de PIB est 80% soit 3153.77 milliard de DA en 2007, mais sa compétitivité face au monde extérieur reste limitée, puisque les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger durant l'année 2008 avec une part de 97,58 % du volume global des exportations, quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours marginales, avec seulement 2,42 % du volume global des exportations soit une valeur de 1,89 milliard de dollars US.

En revanche, les importations sont estimées à 39,16 Milliards de dollars US, avec une augmentation de 41,71 % par rapport l'année 2007.

<sup>131</sup> OGAL Ahlam, « quelle place pour les PME en Algérie ? », *Revue le phare*, n°114, 10/2008, p : 32.



Ces chiffres indiquent la dépendance de l'économie Algérienne à l'extérieure, la situation impose aux PME Algériennes la modernisation du style de management, où les modalités de création de richesse et de la valeur ont changés radicalement : l'environnement productif, le management des connaissances<sup>132</sup> et les compétences sont devenus des factures fondamentaux et stratégiques.

Aujourd'hui la connaissance est considérée comme le facteur de réussite et de compétitivité : la connaissance qu'est la base de l'innovation et l'intelligence économique<sup>133</sup>.

Donc, c'est une nouvelle approche qui permet d'accroître la productivité de l'entreprise, touchant toutes les étapes du processus de production : elle peut porter sur un produit, un procédé, un service, un mode d'organisation ou de commercialisation, comme elle peut résulter d'une amélioration significative de l'existant.

Pour faire face au défi de compétitivité et contribuer à l'amélioration des structures de l'économie, la PME Algérienne doit répondre aux défis suivants :

- Encourager la capacité entrepreneuriale d'apercevoir les opportunités et de faire face aux défis de la mondialisation et de l'innovation technologique rapide ;
- assurer la compétitivité des PME en stimulant l'innovation des produits, des processus, des routines de gestion et des stratégies marketing ;
- améliorer quantitativement et qualitativement ses ressources humaines, en mobilisant les actions de formation dans les nouveaux métiers particulièrement ceux entrant dans le cadre du potentiel de l'entreprise ;
- investir dans les branches d'activités dans lesquelles l'Algérie dispose les moyens et les ressources susceptibles d'être source de compétitivité à l'échelle internationale.
- encourager l'interaction, l'établissement de réseaux de contacts et le partenariat entre les entrepreneurs ayant effectués une formation similaire à l'étranger ;
- améliorer l'accès au financement et à l'informatique, y compris le commerce électronique mondial.

### Conclusion:

Les procédures introduites dans le domaine des PME sont beaucoup à dénombrer : création du fonds d'investissement en 2008 qui pourrait faciliter l'intégration des PME dans le marché par rapport aux engagements internationaux de l'Algérie avec l'union européenne (UE), Fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR), caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI PME), centres de facilitation des PME, pépinières d'entreprise, conseil national consultatif pour la promotion des PME, création de l'Agence nationale de développement de la PME...etc., ces mesures ont pour objectif de promouvoir le rôle des PME afin de réaliser des objectifs qui sont aussi beaucoup à dénombrer.

De manière générale, on peut considérer que les PME Algériennes ont contribué à réaliser certains objectifs de façon partielle : création d'emplois, répondre aux besoins des certains secteurs (ex : BTP), mais elles sont loin d'arriver aux objectifs dits stratégiques ex : maintenir un certain

<sup>132</sup> Selon Dominique CRIE le management de connaissances est un processus de capture et d'enregistrement de l'expertise collective d'une entreprise, quel que soit l'endroit où cette dernière réside, puis de sa redistribution là où elle est susceptible de produire les meilleurs profits.  
Dominique CRIE, « de l'extraction des connaissances au Knowledge Management », *revue française de gestion*, n°146, sep/oct. 2003, p : 21.

<sup>133</sup> L'intelligence économique se définit comme le recueil, l'exploitation et la diffusion de l'information utile qui contribue à la production de connaissances opérationnelles à la prise de décision et au pilotage stratégique des entreprises mais également au développement des connaissances contextuelles, IE est en fait une démarche d'anticipation et de projection dans le futur, fondée sur des liens unissant différents acteurs

Le Japon, déjà dans les années 50, a développé un système d'intelligence économique s'appuyant sur le MITI (*Ministry of International Trade and Industry*) et le JERTO (*Japan External Trade Organisation*) pour booster son économie, vers les années 80, les USA devant la mondialisation du marché, ont institué l'intelligence économique pour en faire un facteur de compétitivité reposant sur l'information et nécessitant l'utilisation de moyens techniques de recueil et d'analyse performants, d'où le développement fulgurant dans ce pays des TIC et de l'internet en particulier.



niveau de compétitivité face à la concurrence interactionnelle, assurer des revenus aux balances de paiement hors hydrocarbures, ce qui nécessite plus d'efforts et de soutien à ce niveau.

### **Bibliographie :**

#### **1) Les articles :**

- AHLAM Ogal, « quelle place pour les PME en Algérie ? », revue le phare, n°114, 10/2008.
- CRIE Dominique, « de l'extraction des connaissances au Knowledge Management », revue française de gestion, n°146, sep/oct. 2003.
- DUVAL Guillaume, « Les PME c'est l'avenir : une illusion qui a la vie dure », Alternatives économiques, n° 224 (04/2004).
- GUILHON Alice, « vers une nouvelle définition de la PME à partir de concept de contrôlabilité », dans PME de nouvelles approches, édition économisa, paris, 1998.

#### **2) Conférence et rapports:**

- 2ème conférence de l'OCDE des ministres en charge des petites et moyennes entreprises (pme) promouvoir l'entreprenariat et les pme innovantes dans une économie mondiale :
- Vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée, Istanbul, Turquie, 3-5 juin 2004.
- ASSALA Khalil « PME en Algérie : de la création à la mondialisation », conférence internationale francophone en entreprenariat et PME, l'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, Suisse, octobre 2006.
- Rapport de ministère des participations et de promotion des investissements, « stratégie et politique de relance et de développement industrielle », Alger, 2005.

#### **3) Les bulletins d'information :**

- Bulletin d'information, ministère de PMEA, n°06, 2004.
- Bulletin d'information, ministère de PMEA, n°08, 2005.
- Bulletin d'information, ministère de PMEA, n°10, 2006.
- Bulletin d'information, ministère de PMEA, n°12, 2007.
- Bulletin d'information, ministère de PMEA, n°14, 2008.

#### **4) Journal officiel :**

- J.O, n° 53,02/08/1963.
- J.O, n°82,23/09/1966.
- J.O, n° 34,24/08/1982.
- J.O, n° 28, 12/07/1988.
- J.O, n°52, 11/09/1996.
- J.O, n°77,15/12/2001.
- J.O, n°77,15/12/2001.
- J.O, n°74,13/11/2002.
- J.O, n°13, 26/02/2003.
- J.O, n° 27, 28/04/2004.